

L'Afep (Association française des entreprises privées) publie aujourd'hui le suivi 2019 des engagements des grandes entreprises en faveur de l'économie circulaire

Dès 2017, 33 d'entre elles s'étaient mobilisées pour porter 100 engagements volontaires, lesquels étaient assortis de la promesse d'un suivi, effectué pour la première fois en octobre 2018. Cette nouvelle édition de 2019 s'inscrit dans le prolongement de cette démarche de suivi, tout en la complétant.

Quatre entreprises supplémentaires ont rejoint cette année cette démarche de publication collective et de nouveaux engagements ont été formulés par des entreprises déjà participantes. Au total, ce sont donc **125 engagements de 37 entreprises issues de 20 secteurs d'activité** qui sont présentés.

Ces 125 engagements volontaires mobilisent l'ensemble des leviers de l'économie circulaire définis par l'ADEME, en particulier le recyclage, l'approvisionnement durable, l'éco-conception, ainsi que la consommation responsable.

Les principaux résultats du suivi sont encourageants :

- **13 % des engagements pris en 2017 et 2018 sont considérés comme « menés à terme » et parmi ces derniers, 92 % ont atteint les résultats prévus.**
- **82 % des engagements suivent le rythme prévu en 2018 et 12 % sont en avance**

Alors que le projet de loi contre le gaspillage et pour l'économie circulaire doit être adopté au premier trimestre 2020, cette démarche pionnière et pragmatique met en lumière le rôle majeur joué par les entreprises. Celles-ci sont en effet les mieux à même d'identifier de nouvelles solutions et de les partager avec le plus grand nombre.

Les engagements portent notamment sur les **sujets suivants** : identification de matériaux renouvelables, développement de la recyclabilité des plastiques et de l'intégration de plastiques recyclés dans la production, diminution de la production de la quantité de déchets, réduction du gaspillage alimentaire, réduction des emballages et amélioration de leur recyclabilité, développement du recyclage chimique, développement des plateformes de tri et des démonstrateurs sur les chaînes de valeur, amélioration du recyclage des déchets du bâtiment, développement de l'éco-conception des produits, allongement de la durée d'usage des produits, valorisation des déchets notamment par récupération d'énergie...

Lien vers le document :

<https://afep.com/publications/economie-circulaire-suivi-2019-et-nouveaux-engagements-des-entreprises/>

Contacts :

Nicolas Boquet- Directeur Environnement, Climat, Energie- 01 43 59 71 38

Laurence Ville- Directrice du développement- 01 43 59 85 19

A propos de l'Afep : L'Afep, Association française des entreprises privées, fondée en 1982, réunit 113 grandes entreprises françaises. Elle a pour mission de contribuer à l'émergence d'un environnement favorable au développement de l'activité économique en France et en Europe. Les entreprises de l'Afep représentent 14 % du PIB de la France, 13 % des salariés du pays, 78% de la capitalisation boursière et assument 19 % des prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises.